



1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2019

Date :	<i>Jeudi 27 juin 2019</i>	Présidence :	<i>Luc Peneveyre</i>
Lieu :	<i>Maison des Congrès Claude Nicollier</i>	Secrétaire :	<i>Julia Belluz</i>
Début de séance :	<i>20h15</i>	Scrutateurs :	<i>Maude Pichard, Francine Pichard</i>
Fin de séance :	<i>23h45</i>		
Municipaux :	<i>Ansermoz Carole, Tougne Nicole, Reber Christian, Liechti Eric, Pernet Dario</i>		
Excusés :	<i>Balmelli Frédéric, Berruex Murielle, Carvalho Renato, Croisier Bertrand, Genillard-Yersin Philippe, Lhuissier Julie, Luminati Fabio, Paschoud Claude, Pichard Florian, Piquet Gérard, Racat Christophe, Zumbrunnen Sophie</i>		
Absents :	<i>Genillard-Roulin Philippe</i>		

Le Président du Conseil communal, **Luc Peneveyre**, ouvre cette séance. Il souhaite la bienvenue à la municipalité in corpore, ainsi qu'à la presse et au public dont nous apprécions la présence.

37 conseillers communaux étant présents, le quorum est atteint. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

Avant de commencer la séance, **le Président** donne la parole au Syndic, M. Christian Reber :

Reber Christian rappelle que cette séance se tiendra principalement sur les comptes conduits en 2018 par l'ancien syndic mais souligne qu'en son devoir de nouveau syndic, il a participé aux décisions qui ont conduit au bouclage actuel. Il relève que le vice-syndic actuel, M. Dario Pernet, fera de son mieux pour donner les réponses aux questions qui seront posées, tout en rappelant que ce dernier n'était pas en charge de l'administration, de la gestion et des finances de l'année passée.

Il souligne que la boursière a toute la confiance de la municipalité, confiance qui lui est réaffirmée. Il ne demande aucune retenue dans les commentaires, questions, appréciations ou jugements qui seront faits, mais demande de la compréhension de la part du conseil communal.

Il exprime, au nom de la municipalité, toute sa solidarité pour cet exercice qui au final est «dans les clous», les dicastères ayant été respectés et le déficit constaté n'étant que le compte des amortissements qui influence les comptes.

Le rapport des comptes est le reflet d'une situation qu'il a découverte au 1er janvier 2019 et qui a engendré une analyse pour comprendre et prendre des mesures. Il y a eu une énorme charge de travail pour l'installation d'un nouveau programme informatique dont la mise en place a été sous-estimée et qui a généré dans tous les services et principalement dans celui de la boursière un retard qui n'était pas possible d'assumer par la boursière seule.

En février, des personnes ont été engagées afin que la boursière puisse assurer son cahier des charges.

Début mai 2019, les réviseurs ont été saisis de la situation «comme elle l'était» (documents non fournis, comptes non bouclés). Cependant, le Syndic tient à rassurer le conseil que la municipalité a œuvré pour répondre à toutes les questions des réviseurs.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président informe d'une erreur dans le point 7, à savoir il ne s'agit pas de M. Philippe Genillard-Yersin mais de M. Philippe Genillard-Roulin. Le conseil communal accepte à l'unanimité l'ordre du jour tel que présenté avec la modification apportée.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2018

Le procès-verbal a été envoyé à chacun. La lecture de ce document n'est pas demandée et la discussion est ouverte.

Le Président souhaite apporter, en page 4, la modification suivante en supprimant les paragraphes relatant la discussion entre MM Patrick Grobéty et François Genillard. Pour éviter toutes confusions, les paragraphes suivants seront supprimés :



« **Grobéty Patrick** relève que ce phénomène d'ouverture ou de prolongation d'ouverture des remontées mécaniques se retrouve également dans d'autres stations. Au niveau économique et touristique pour le village, c'est un point important. Il propose de garder ce compte dans le budget ce qui permettrait à la commune d'avoir un moyen de pression pour négocier la date de fermeture du domaine. »

« **Genillard François** comprend le point de vue de MM Liechti et Patrick Grobéty, mais il souligne qu'au vu du montant du déficit et des dettes de la commune, ce poste doit être supprimé. Par ailleurs, il rappelle qu'aucune convention n'a été établie avec TGVD pour garantir ces ouvertures prolongées. »

et sont remplacés par :

« **Grobéty Patrick** relève que le phénomène d'aider financièrement les remontées mécaniques pour les ouvertures ou prolongations d'ouverture se retrouve également dans d'autres stations. Il fait partie des personnes qui se battent pour que les remontées mécaniques restent ouvertes entre le 15 décembre et le 15 avril. Au niveau économique et touristique pour le village, c'est un point important et un besoin pour les commerces. A titre d'exemple, cela représente CHF 50'000.00 de chiffre d'affaires pour l'hôtel des Sources. Il propose de garder les CHF 55'000.00 de ce compte dans le budget. Par ailleurs, cela permettrait à la commune d'avoir un moyen de pression supplémentaire pour négocier la date de fermeture du domaine selon l'enneigement des pistes ».

« **Genillard François** confirme la chose. Il comprend le point de vue de MM Eric Liechti et Patrick Grobéty et fait remarquer que, comme l'a relevé M. Liechti, beaucoup de promesses ont déjà été faites par le passé et qui n'ont abouti à rien.

Il conçoit que pour le secteur de l'hôtellerie, il s'agit d'un chiffre d'affaires de CHF 50'000.00, dont un bénéfice d'env. CHF 5'000.00 (10%) et pour les caisses communales d'un montant d'env. CHF 500.00 ce qui n'est pas énorme.

Au vu du montant du déficit de la commune qui est d'environ CHF 184'000.00 et de ses dettes qui sont d'environ CHF 22'000'000.00, il faut se faire une raison et arrêter de fermer les yeux. Il rappelle également que la commission des finances a demandé à la Municipalité si il y aurait de la promotion et ce n'est pas le cas. Que se passera-t-il si il n'y a pas de neige ? Un montant sera-t-il remboursé ?

Il faut se rendre compte que c'est encore la collectivité qui va payer et cela n'est plus possible; il y a actuellement CHF 15'000.00 de dettes par habitants ! C'est pourquoi ce poste doit être supprimé.

Par ailleurs, il rappelle qu'aucune convention n'a été établie par TGVD pour garantir ces ouvertures prolongées ».

Borghi Alexandre intervient au sujet des modifications apportées dans les procès-verbaux du conseil. Le procès-verbal archivé de la séance précédente est-il celui avec les modifications souhaitées lors de la séance suivante ou est-ce celui reçu avant la séance sans les modifications annoncées ? **Le Président** informe que les modifications sont indiquées dans celui de la séance suivante. **Borghi Alexandre** relève qu'il serait plus juste que le procès-verbal archivé le soit mais avec les modifications demandées. **Le Président** prend note de cette remarque pertinente et se renseignera auprès de la Préfète.

Borghi Alexandre, page 11, suite à son intervention sur Isenau, demande que soit annexé au procès-verbal du 6 décembre 2018 la totalité de son intervention (résumée dans le procès-verbal). Le président n'y voit pas d'objection.

Grobéty Patrick, page 9, Dario Pernet, 4ème paragraphe : il ne s'agit pas que « ...la ventilation... » mais également : le toit et l'amélioration de la Maison des congrès Claude Nicollier.

Jaton Vincent, en vue de l'acceptation du procès-verbal du 6 décembre 2018, demande de quel document parle M. Borghi ? **Le Président** informe, sans en faire la relecture, qu'il s'agissait de l'historique relevé sur la genèse d'Isenau.

Borghi Alexandre propose de joindre le document en question au procès-verbal de la séance du 27 juin 2019. **Le Président** informe qu'il y sera joint.

Aucune autre modification n'est demandée, la discussion est close. Le Conseil communal accepte à l'unanimité le procès-verbal avec les modifications apportées.



3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le 18 décembre 2018 assermentation de M. Christian Reber au poste de Syndic pour une entrée en fonction au 1er janvier 2019, le 29 décembre 2018 participation au repas annuel des Notables à la Maison des congrès Claude Nicollier, le 10 février 2019 dépouillement des votations fédérales avec la participation du bureau du conseil, le 10 février 2019 participation au banquet du Camp de ski de la Fédération vaudoise des Jeunesses campagnardes, le 15 février 2019 participation au vernissage de l'exposition « Rassemblement photographique de la vallée des Ormonts » au Musée des Ormonts, le 27 février 2019 participation à l'Erika Hess Open, le 5 mars 2019 séance du bureau à la salle des commissions pour la préparation de la séance du conseil du 28 mars dernier qui a été annulée, le 17 mars 2019 dépouillement de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat avec la participation du bureau, le 27 mars 2019 participation à la visite du Conseil d'Etat du district d'Aigle, le 6 avril 2019 participation à la diffusion du film « Passé... présent.. de l'agriculture aux Ormonts » à la Maison des congrès Claude Nicollier en partenariat avec le Musée des Ormonts, le 19 mai 2019 dépouillement des votations fédérales avec la participation du bureau et il remercie notre secrétaire communale Mlle Jelena Dacic qui a été présente à tous les dépouillements et dont les compétences sont toujours fort appréciées, le 4 juin 2019 séance du bureau à la salle des commissions pour la préparation de cette séance, le 14 juin 2019 participation à l'inauguration du Centre forestier du Groupement forestier Leysin-Les Ormonts au Sépey et à laquelle tous les membres du conseil ont été invités, le 26 juin 2019 participation à l'assemblée générale de l'Association touristique Portes des Alpes.

4. RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA GESTION ET LES COMPTES 2018

4.1 RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

Rapporteur : Bernard Hähni

Le rapporteur fait lecture du rapport de la commission de gestion.

Les municipaux en charge des dicastères donnent réponses aux questions de la commission de gestion.

Pernet Dario :

Il a repris les comptes en mars et suite à la rencontre avec la fiduciaire a appris certaines choses dont lui-même et les autres municipaux n'avaient pas eu connaissance. En rapport aux finances, un rapport par écrit sera établi et transmis au conseil.

Administration : En collaboration avec la boursière, les comptes ont été présentés avec un résultat relativement positif. Suite à la rencontre entre la fiduciaire, Pernet Dario et le Syndic, il s'est avéré qu'il n'a pas été tenu compte des recommandations faites depuis plusieurs années. Suite à cela, Pernet Dario a dû prendre la décision de changer ou pas certaines pratiques. Il a souhaité que la comptabilité soit établie de façon juste et légale ce qui a engendré des modifications. La fiduciaire a travaillé sur ces corrections d'où le déficit comptable.

Il va faire de son mieux pour répondre aux questions ce soir et relève que certaines mériteront d'être détaillées et seront rendues par écrit.

Facturations 2018 : L'ancien système fonctionnait avec le n°ECA tandis que le nouveau système demande plus d'informations à saisir manuellement d'où un surplus de travail. Une fois ces données rentrées, le système facilitera le travail au niveau des taxes (eau, épuration, etc.). Quant à la responsabilité engagée du fournisseur, dans le préavis, il y avait la formation de la collaboratrice pour l'utilisation de ce logiciel mais cela ne comprenait pas le temps pris pour cette mise en place, il relève que ce changement de système était nécessaire. Il rappelle que dans le préavis un poste avait été prévu, mais a été supprimé.

Les conséquences ont été des retards dans les factures de taxes d'eau et d'épuration. Par contre les taxes foncières ont été traitées au 31 décembre 2018. Pour rattraper ce retard, il a fallu engager du personnel.

Personnel communal : M. Cédric Fuhrer, greffe municipal, en arrêt maladie, n'a pu reprendre son poste et a dû être remplacé. Il avait de grandes connaissances dans tous les domaines et son remplacement a été difficile. Nous le remercions pour tout le travail accompli et son engagement durant de nombreuses années.

Paravalanches : Il a apprécié de pouvoir visiter avec la commission de gestion les différents ouvrages en cours et d'avoir vu quels moyens nous avons pour les entretenir.

STEP : Un bureau a été mandaté et une expertise a été reçue avec des recommandations pour travailler différemment avec la STEP. Les préposés de notre commune, MM Nicollier et Alex André, vont se rendre au Locle pour partager leurs expériences avec les services sur place. Il reste encore à régler la mise en conformité de certains bâtiments de propriétaires qui ont leurs eaux claires qui se déversent dans la STEP. A suivre



Service des eaux : Il y a eu plusieurs visites avec la commission, rien de spécial à signaler.

Maison des congrès Claude Nicollier : Il est en attente de préavis mais au vu des finances il faut revoir les priorités. Actuellement, 4 lampadaires sur 50 fonctionnent, il a fallu installer en attendant des spots. Pour les autres choses, des préavis seront présentés ultérieurement.

Auberge de l'Ours : Il a fait quelques remarques et espère que le repreneur va faire de son mieux pour gérer l'établissement dans de bonnes conditions.

Ansermoz Carole :

Aménagement du territoire : Le PGA pour le centre de la station a été finalisé; Il sera envoyé au SDT pour vérification et mis à l'enquête publique rapidement. Pour les alentours du village, il faudra attendre encore un peu.

Service technique et police des constructions : Le règlement de police devient obsolète et ce dernier est en étude afin qu'il soit remis au goût du jour.

Liechti Eric :

Tourisme : La municipalité abonde dans le sens de la remarque de la commission de gestion. L'objectif de la municipalité suit l'audit de la fiduciaire tant sur la simplification de la structure que sur l'organisation de la partie administrative et comptable. Pour la remarque relative aux entités soutenues par la commune, le Grand livre des comptes n'a pas été fournis malgré les sollicitations.

Parc des Sports : Le nouveau conseil d'administration (MM Dario Pernet, Christian Reber et Eric Liechti), étudie un nouveau projet d'infrastructure sportive sans pour autant être une utopie sur le plan financier. À suivre.

Tourisme pédestre : Les ressources financières sont insuffisantes par rapport à l'étendue des chemins/sentiers pédestres ce qui nous a contraint à faire des choix stratégiques sur l'équilibre des finances.

JOJ2020 : Les parties sportives et événementielles sont maîtrisées. Après des démarches entreprises avec les organisateurs de Lausanne, nous avons obtenu des aides substantielles de Lausanne2020 (niveaux sportif et culturel). Il relève l'implication des commerçants, restaurateurs et hôteliers de la station en collaboration avec le comité de Lausanne2020 pour créer une atmosphère festive pendant cet événement.

Le Président ouvre la discussion sur l'ensemble de ce rapport.

Genillard François relève, suite aux multiples changements de tenanciers de l'Auberge de l'Ours, qu'une séance pourrait être organisée avec des personnes du métier pour discuter sur le choix des éventuels amateurs ou plus simplement de charger un organisme compétent (GastroVaud) pour le choix et l'engagement des restaurateurs. Il relève qu'à ce jour, la tenue de l'Auberge de l'Ours est une catastrophe ! Et que, pour le prix d'un verre de vin, on peut assister à une pièce de théâtre !

Hähni Bernard demande que les réponses des municipaux au rapport de gestion soient faites par écrit. **Le Président** confirme que cela est prévu.

Pichard Philippe fait part de son mécontentement suite aux problèmes engendrés par le changement de système informatique. Il est inadmissible d'accepter une telle situation quels qu'en soient les responsables. Le conseil et la population ne peuvent accepter les réponses données par la municipalité. Il n'y a pas eu de facturation l'année dernière, certaines PPE n'ont pu boucler leurs comptes, il y aura double facturation cette année, cette situation est inacceptable et ce n'est pas les explications de M. Pernet qui satisferont la commission de gestion.

Pernet Dario ne peut pas donner d'autre réponse actuellement même si la situation ne lui convient pas non plus. Un complément sera fourni par écrit.

Reber Christian comprend le point de vue de M. Philippe Pichard et pensait qu'un changement de système serait plus simple, mais cela n'a pas été le cas. Le travail de saisie de toutes les données est conséquent. La responsabilité ne vient pas du fournisseur : ce qui a été sous-estimé c'est le temps pour un collaborateur pour saisir les informations qui n'étaient pas dans l'ancien système. Un préavis à CHF 137'000.00 a été établi incluant le travail d'une ressource, mais le municipal en charge a décidé de retirer ce poste et de présenter un préavis de CHF 97'000.00. Il souligne que ce logiciel est utilisé par d'autres communes qui en sont satisfaits.



Bonzon Philippe souligne que la commission de gestion n'a mis dans son rapport que les points importants constatés, mais il y a bien d'autres problèmes qui n'ont pas été cités. Il abonde dans le sens de M. Philippe Pichard et ne peut se satisfaire des réponses de la municipalité. Il regrette l'absence de passation des dossiers entre les syndicats.

Philippe Bonzon revient sur une réponse de M. Liechti au sujet du tourisme pédestre et rappelle que cela fait plusieurs années que certains chemins/sentiers sont mal entretenus; pourquoi ne pas contacter la PC ou l'armée pour organiser une semaine de travaux sur ces chemins/sentiers à moindre frais ?

Liechti Eric abonde dans le sens de M. Philippe Bonzon mais rappelle que la voirie travaille à entretenir ces chemins/sentiers et qu'une planification a été faite avec le Groupement forestier pour l'entretien des chemins/sentiers. Toutes propositions ou aides substantielles sont les bienvenues.

Le Président clôt la discussion sur l'ensemble de ce rapport.

4.2 ADOPTION DE LA GESTION ET DES COMPTES ET DÉCHARGE

Rapporteur : Bernard Hähni

Le rapporteur fait lecture du rapport de la commission de gestion sur les comptes 2018.

Le président aborde les chapitres les uns après les autres.

1. Administration :

Point 180.4650 : **Genillard François** demande pourquoi les CHF 25'000.00 budgétisés n'apparaissent plus dans les comptes ? **Ansermoz Carole** informe qu'en 2017, cette participation avait été facturée à la Free Access à la charge de la commune et cette année le montant était plus bas et rien n'a été facturé à la Free Access.

Reber Christian demande au président que la boursière puisse prendre la parole pour répondre aux différentes questions qui seront posées. **Le président** accorde cette demande.

Genier Odile (boursière) explique que les années précédentes, la commune payait tout ce qui était en rapport aux transports, principalement le Diablobus, et facturait une participation à la Free Access. Comme il y a eu de plus gros investissements pour le Diablobus, c'est la Free Access qui l'a pris en charge dans ses comptes et en a refacturé une partie à la commune; de ce fait, il y a moins de charges et pas de facturation.

Genillard François relève qu'en 2018, on passe de CHF 83'100.00 (2017) à CHF 81'164.05, donc une différence de CHF 2'000.00. Si on va à la page 75 (verte), Dépenses prestataires, Kubli Reisen - village : - CHF 25'000.00.

Genier Odile précise que les années précédentes, il n'y avait pas que le Diablobus dans les transports, mais aussi une participation pour aller au Col du Pillon et différents autres transports. En raison de l'absence de la télécabine d'Isenau, il y a eu deux Diablobus (un Kubli Reisen et un Diablobus) et comme on peut le constater le coût est de CHF 63'013.55 moins ces CHF 25'000.00. La commune verse toujours le même montant pour le Diablobus en été. En hiver, il reste complètement à la charge de la commune.

Point 163 : **Borghi Alexandre** se pose la question, vu que les comptes de la Free Access s'équilibrent et que l'on ne sait pas à l'avance à combien se chiffreront les produits, si ce sont les produits qui déterminent les charges ? Il ne voit pas comment cela se fera si l'on paie des choses à part, comme l'a souligné M. François Genillard.

Genier Odile explique que la Free Access est une entité indépendante de la commune. On l'indique ici et elle est équilibrée simplement par rapport aux comptes de la commune. La commune dépend d'un budget qui est défini par une partie des taxes de séjour pour la Free Access, une partie des taxes sur les résidences secondaires pour la Free Access et les ventes journalières des cartes de la Free Access. Les partenaires qui bénéficient du financement de la Free Access et leurs activités déterminent le montant qu'ils vont recevoir. Ce montant dépend des encaissements. Il n'y a pas de bénéfice car tout est réparti au prorata entre les partenaires.

Point 160.4610 : **Borghi Alexandre** demande des explications sur ce compte. **Ansermoz Carole** explique qu'il s'agit d'une cotisation pour faire partie de « Perle des Alpes » et dont une partie est refacturée aux partenaires de la station (Association des commerçants, etc.)

2. Finance : Pas de question remarquée.

3. Domaines et bâtiments :

Point 353.3140 : **Genillard François** demande le détail de ce compte. **Pernet Dario** informe qu'il s'agit soit de l'entretien pour le Musée des Ormonts, soit pour le studio qui est loué.



Mais c'est surtout pour le chauffage qui alimente l'église et le Musée. **Genillard François** n'est pas satisfait par cette réponse; en 2017 il y avait CHF 495.00, au budget et comptes 2018 il est de CHF 5'000.00. Et il en est de même pour le point 356.3180 même genre de compte, qu'en est-il ? **Pernet Dario** explique que des travaux pour CHF 9'000.00 étaient prévus mais n'ont pas été fait mais le montant est resté indiqué. **Genillard François** demande des explications sur ces dépenses. **Pernet Dario** n'a pas d'autre explication à fournir.

4. Travaux :

Point 430.3142 : **Genillard François** demande des explications sur la différence entre le budget et les comptes.

Pernet Dario relève qu'il ne voulait pas charger un préavis (Routes et canalisations) dont l'amortissement est sur 30 ans. **Genillard François** relève qu'il était intervenu l'année passée sur le même préavis, même poste, tant au niveau des travaux que sur le déplacement des conduites et il avait abondé dans le sens de M. Pernet pour passer directement par les comptes d'exploitation afin d'obtenir des subventions, (tout en précisant que le préavis était clôt). Il rappelle les dires de la municipalité sur la fin de ce préavis.

Pernet Dario fait tout son possible pour mener à bien et gérer le montant des travaux tout en demandant des conseils à la fiduciaire. Il souligne que lorsqu'il présente des préavis, ils doivent être réalistes. En cas de refus, il doit trouver des solutions. Pour revenir au sujet, si comptablement il arrive à trouver une solution plus favorable pour la commune, c'est déjà un bon début. Il ne peut rien faire si il n'a pas de marge. **Genillard François** n'est pas d'accord, cela dépasse les compétences de la municipalité. La marge est de CHF 30'000.00, au budget il y a CHF 90'000.00, donc un total de CHF 120'000.00. L'année passée il l'avait déjà fait remarquer; actuellement, le montant du préavis a été utilisé. S'en suit une discussion entre MM Pernet et Genillard François qui n'arrivent pas à se mettre d'accord.

Reber Christian remercie M. Genillard François pour ses remarques et commentaires mais rappelle qu'il faut tout de même revenir à la page 29, point 43 et relever que le total des charges est de CHF 1'494'391.98 alors qu'au budget il était prévu CHF 1'541'450.00 et dans les produits budgétisés un montant de CHF 153'400.00 alors que nous avons dans les comptes des produits pour CHF 221'485.20. Les choix faits ont tout de même conduit à ce que les travaux nécessaires puissent être faits. Il invite les membres du conseil à se pencher sur ces chiffres, à voir que le municipal en charge a respecté le budget et à ne pas entrer dans le détail si ce dernier a dépassé ou pas ses compétences.

Le Président clôt la discussion sur ce compte.

5. Ecole : Pas de question/remarque

6. Police : Pas de question/remarque

7. Sécurité sociale : Pas de question/remarque

8. Services Industriels : Pas de question/remarque

9. Actifs :

Pages 53 et suivantes : **Genillard François** constate que de petits comptes pourraient être bouclés. **Reber Christian** abonde dans ce sens et souligne que cette remarque a également été relevée par la boursière.

Point 91535 : **Genillard François** fait remarquer que nous avons des actions pour CHF 40'000.00, ont-elles pris de la valeur ? **Reber Christian** n'a pas de réponse à donner de suite, mais une réponse écrite sera transmise.

Genillard François fait part de l'explication : nous avons CHF 180'000.00 d'actions de TéléDiablerets qui en valaient le double et qui ont été échangées contre CHF 40'000.00 d'actions de TVGD. **Le Président** le remercie pour cette explication et prend également note de la remarque de M. Reber.

10. Passifs :

Point 92071 : **Genillard François** demande, suite à la remarque de M. Reber sur la situation au 31 décembre 2018, si tous les salaires ont pu être versés. **Ginier Odile** y répond dans l'affirmative. Elle précise que certains salaires sont versés en janvier, notamment ceux du conseil qui sont transmis après le 31 décembre.

Taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires : Pas de question/remarque.

Genillard François, page 74, félicite les hôteliers qui ont augmenté les nuitées dans leurs établissements.



Bonzon Philippe relève que la commission de gestion a travaillé et rédigé les rapports de manière collégiale. Il est en adéquation et en osmose avec le contenu du rapport. Cependant les conclusions du rapport le froisse; la commission de gestion s'est interrogée sur le bien-fondé d'accepter ou non ces comptes. Pour rappel, les deux dernières années, la commission de gestion n'avait pas recommandé l'acceptation au conseil communal en lui laissant un libre choix. Il va refuser les comptes car il y a beaucoup trop de points sur les comptes 2018 qui ne sont pas résolus ou sans réponse. Les conclusions globales des comptes le satisfont, mais pas les conclusions du rapport de ce soir.

Rapin Nathalie appuie les propos de M. Philippe Bonzon. Elle a été très choquée par le rapport des réviseurs et, de par sa profession et sa responsabilité, elle n'arrive pas à entendre et comprendre cette congestion durant une aussi longue période, tout en rappelant qu'une situation similaire dans le secteur privé aurait abouti à un dépôt de bilan ou à des sanctions. Au vu des incertitudes et questions sans réponse, elle refusera les comptes.

Borghi Alexandre relève que dans le procès-verbal du 6 décembre 2018, la Préfète avait fait la remarque que les commissions devaient se déterminer pour ou contre une décision, ce qui est le cas sur le rapport sur les comptes, mais pas sur le rapport sur la gestion. Il se rallie aux avis de Mme Nathalie Rapin et M. Philippe Bonzon et n'adoptera pas ces comptes.

Le Président clôt la discussion et met au vote le rapport sur les comptes.

Décisions :

A la majorité, le rapport sur la gestion (année 2018) est accepté tel que présenté (35 oui, 1 non et 0 abstention).

A la majorité, le rapport sur les comptes (année 2018) est accepté tel que présenté (17 oui, 14 non et 5 abstention).

A la majorité, le conseil décide d'accepter les conclusions du rapport de la municipalité sur la gestion et les comptes 2018, telles que présentées, soit :

1. d'accepter la gestion et les comptes 2018 en tenant compte des remarques relevées dans le rapport de la commission de gestion sur les comptes 2018 avec :

Total de charges	CHF	13'651'684.18
Total des produits	CHF	13'444'602.50
Excédent de charges	CHF	207'081.68

2. d'en donner décharge à la Municipalité.

5. PRÉAVIS MUNICIPAL N°01-2019, RELATIF AU PLAN D'AFFECTATION DU GLACIER DES DIABLERETS – SECTEUR DE PIERRES-POINTES.

La commission ad hoc par son rapporteur, M. Jean Carvalho, recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis municipal telles que présentées.

Le Président ouvre la discussion.

Reber Christian relève qu'il souhaitait remettre au conseil un préavis très complet. Il souligne que ce projet de PA du Glacier ne coûte rien à la commune, car tous les frais ont été pris en charge par «Glacier 3000» et que la commune ne doit que le conduire car cela est de sa compétence.

«Glacier 3000» a fait de gros efforts dont l'acceptation de 23 mesures d'atténuation des impacts lors des travaux et de compensations (qui impliquent notamment la commune). Il pensait avoir les compétences pour négocier lors des différentes séances mais malgré toutes les propositions, solutions et sanctions proposées, rien n'y a fait. Il invite le conseil communal à accepter ce préavis pour lever l'opposition de ProNatura et aller de l'avant.

Borghi Alexandre félicite la municipalité pour leurs démarches et rappelle qu'en acceptant ce préavis, un signal fort et déterminé serait donné à ProNatura en leur montrant que l'on fait face. Il abonde dans le sens de M. Reber.

Pichard Philippe abonde dans le sens de MM Reber et Borghi. Il faut que nous nous montrions ferme dans notre décision et défendons nos intérêts tout en préservant notre environnement.

Le Président clôt la discussion.



Le Président soumet au vote le préavis municipal n°01-2019 :

Décisions :

A l'unanimité, les conclusions du préavis municipal sont acceptées telles que présentées (36 oui, 0 non, 0 abstention).

A l'unanimité, le Conseil décide :

1. D'approuver le PA du Glacier des Diablerets – Secteur Pierres-Pointes tel que soumis à l'enquête publique du 9 février 2019 au 10 mars 2019;
2. De prendre note de la levée de l'opposition de Pro Natura;
3. De charger la Municipalité de le transmettre au Département compétent pour approbation.

6. PRÉAVIS MUNICIPAL N°02-2019, RELATIF AU NOUVEAU RÈGLEMENT DE POLICE

La commission ad hoc par son rapporteur, M. Marino Frei, recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis municipal telles que présentées.

Le Président ouvre la discussion.

Pichard Philippe trouve ce règlement trop compliqué; ne pourrait-il pas être simplifié ? **Ansermoz Carole** est d'accord avec M. Philippe Pichard sur la complexité de ce règlement, mais a été transmis par les juristes du canton. Certains articles ont été demandés par les 3 communes (Ormont-Dessus, Ormont-Dessous et Leysin) et rajoutés au présent projet. Il est clair que les termes utilisés ne sont pas toujours adaptés à nos villages de montagne.

Bonzon Philippe abonde dans le sens de M. Philippe Pichard sur la compréhension et le sens de certains articles. **Ansermoz Carole** comprend bien ces questions, mais ne peut que préciser qu'il s'agit de termes généraux établis par des juristes.

Pichard Philippe s'interroge si les amendes (radar) pourront être encaissées par la commune vu que le champ d'application de ce règlement s'applique à l'ensemble du territoire communal, y.c. le domaine public cantonal inclus dans les limites de la commune ? **Ansermoz Carole** y répond par la négative.

Borghi Alexandre abonde dans le sens de M. Philippe Pichard et n'accepte pas le règlement tel que présenté. Il propose à la municipalité de revoir les articles de ce règlement en tenant compte des remarques faites par les conseillers et de présenter un nouveau règlement dans ce sens. **Ansermoz Carole** rappelle que ce document a été élaboré et étudié afin qu'il soit identique et commun aux 3 communes. **Borghi Alexandre** fait quelques remarques sur différents articles auxquels **Mme Ansermoz** donne des explications et des précisions.

Pichard Marc est surpris par les réponses de Mme Ansermoz. Il relève que lorsqu'un projet et un préavis sont présentés, il est un droit que les membres du conseil puissent s'exprimer et demander des modifications. Il fait également une remarque pertinente sur un article relatif aux nuisances sonores qui n'inclut pas les machines agricoles. **Ansermoz Carole** en prend note et souligne qu'elle tiendra compte de toutes les remarques entendues ce soir et en fera part aux responsables des autres communes pour la suite.

Bonzon Philippe se demande qu'elle est l'importance d'avoir un règlement commun entre les 3 communes ? **Ansermoz Carole** relève que cela faciliterait le travail des agents de sécurité publique qui interviennent sur les 3 communes et qui pourraient se baser sur un seul règlement commun.

Pittet Nicolas abonde dans le sens des remarques faites par le conseil quant aux termes et restrictions mentionnés dans le règlement présenté.

Hähni Bernard demande quel est le pourcentage de changements fait entre le nouveau règlement et l'ancien (qui date de 2004) ? **Ansermoz Carole** relève qu'il y a beaucoup de changements mais qu'il est difficile de comparer.

Frei Marino revient sur la remarque de M. Marc Pichard et propose à ce dernier de faire un amendement sur ce point.



Pichard Philippe fait appel au bon sens de la population sur l'application de certains articles. Il est d'avis de simplifier ce règlement et non pas d'y ajouter des exceptions ou autres.

Reber Christian, au vu des remarques formulées ce soir, informe que la municipalité retire ce préavis et en présentera un nouveau plus abouti tout en tenant compte des remarques et demandes faites par les conseillers.

Le Président clôt la discussion.

7. PRÉAVIS MUNICIPAL N°03-2019, RELATIF A L'UTILISATION DE CAMÉRAS DE VIDÉOSURVEILLANCE.

La commission ad hoc par son rapporteur, Mme Isabelle Loup, recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis municipal telles que présentées.

Le Président ouvre la discussion.

Hähni Bernard, au point 6, demande qui est la personne responsable et si elle doit être assermentée ? **Ansermoz Carole** relève que cette personne doit être assermentée et qu'il s'agira certainement de notre assistant de sécurité publique M. Frutig, mais cela restera à définir.

Genillard François demande si ce règlement communal s'applique à la commune ou à toutes personnes détentrices de caméras (banques, magasins, privés) ? **Ansermoz Carole** précise qu'il ne s'applique qu'à la commune (déchetterie, place de jeux, etc.)

Le Président clôt la discussion.

Le Président soumet au vote le préavis municipal n°03-2019 :

Décisions :

A la majorité, les conclusions du préavis municipal sont acceptées telles que présentées (33 oui, 1 non, 2 abstention).

A la majorité, le Conseil décide :

1. D'approuver le règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance;
2. De fixer son entrée en vigueur dès son approbation par le conseil d'Etat.

8. RENOUELEMENT DU BUREAU

Le Président rappelle qu'en vertu de l'article 11 du règlement du conseil communal, il se doit de procéder à la réélection du bureau du conseil.

8.1 ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Luc Peneveyre est réélu tacitement par acclamation.

8.2 NOMINATION DES VICE-PRÉSIDENTS

Vincent Jatton : 1^{er} vice-président, **Frédéric Bonzon** : 2^{ème} vice-président.
Ils sont réélus tacitement par acclamation.

8.3 NOMINATION DES SCRUTATEURS ET DES SUPPLÉANTS

Pichard Maude : 1^{ère} scrutatrice, **Pichard Francine** : 2^{ème} scrutatrice.
Elles sont réélues tacitement par acclamation.

Détraz-Jaggi Laure : 1^{ère} suppléante, **Loup Isabelle** : 2^{ème} suppléante.
Elles sont réélues tacitement par acclamation.

8.4. RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DE GESTION

La commission de gestion est composée de 5 membres et de 2 suppléants. Ils sont désignés pour un an, avec rééligibilité.



Le Président informe que **M. Pichard Philippe** a demandé à quitter implicitement la commission.

A ce jour, la commission est composée de :

Mme Nadine Arena
 M. Bernard Hähni
 M. Philippe Bonzon
 M. Philippe Pichard
 M. Michel Jatton
Suppléants
 M. Florian Pichard
 M. Nicolas Pittet

Au 1er juillet 2019, elle sera composée de :

Mme Nadine Arena
M. Bernard Hähni
M. Philippe Bonzon
M. Michel Jatton
M. Nicolas Pittet
Suppléants
M. Florian Pichard
M. Marc Pichard

9. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Tougne Nicole

Ecoles : 15 nouveaux élèves débiteront leur scolarité aux Diablerets en août 2019. Le collège des Diablerets (1ère à 6ème Harmos) comptera au total 77 élèves sur les 578 que compte l'ESOL.

Le 22 mai 2019, le conseil de l'AIESOL a accepté l'achat de tableaux interactifs pour nos collèges. Les élèves bénéficieront dès la rentrée de cette nouvelle technologie d'enseignement. Pour information, très peu de collèges du canton peuvent se complimenter d'avoir le 100% de leurs établissements équipés de la sorte.

Début juin s'est déroulée la Fête de l'ESOL (thème : JOJ2020) et a eu un franc succès. Vous avez pu découvrir sur les réseaux sociaux une vidéo du cortège des enfants publiée par l'organisation des JOJ2020 à Lausanne.

Afin de répondre aux exigences du canton quant à l'obligation des communes de mettre en place un accueil parascolaire de la 1ère à la 8ème année (avant, à midi et après l'école), l'ARASAPE et son réseau « Enfants Chablais », en collaboration avec l'AIESOL, mettront en place dès cette rentrée des structures UAPE à Leysin et à Vers-l'Eglise (à côté de la Halte-garderie Les Lucioles).

Il y aura 24 places à Leysin et 12 places à Vers-l'Eglise pour les écoliers des Ormonts (Dessus et Dessous) avec une directrice commune pour les 2 sites.

Il s'agissait de répondre à la demande des parents (qui en ont le besoin ou qui ont une activité professionnelle), de donner des emplois à nos contribuables (les encadrants professionnels engagés sur le site de Vers-l'Eglise sont des habitants de notre commune), que le coût de la structure soit intégré au budget de l'ARASAPE « Accueil de jour des enfants » et à la charge de toutes les communes du Chablais (au nombre d'habitants et aux heures utilisées) et finalement qu'un loyer sera reçu par l'ARASAPE pour la location de nos locaux.

Ansermoz Carole

Parkings payants : Un travail est en cours pour l'hiver prochain. Il consiste à estimer le coût de ce changement, à savoir : solution pour que les terrains soient praticables par tous temps, engagement de gardes-parc supplémentaires pour l'encaissement ou achat d'horodateurs, règlement de location de terrains aux propriétaires, etc. Pour cet hiver, les parkings proches du départ de la télécabine seront payants. A suivre.

Déchetterie : Des discussions ont eu lieu avec M. Jean-Luc Busset et nous allons pouvoir aller de l'avant au sujet de la parcelle, le syndic y reviendra dans ses communications. Un travail est en cours pour fermer (physiquement) la déchetterie; plus de détail seront communiqués à la commission municipale des déchets (tarifs, horaires, etc), afin de pouvoir présenter un préavis lors d'un prochain conseil.

FIFAD 2019 : Elle rappelle que, pour le 50ème du festival, une soirée anniversaire avec repas se déroulera le vendredi 9 août dans la salle de la Maison des congrès Claude Nicollier. Toutes personnes intéressées peut s'inscrire.

Pernet Dario

Travaux en cours/terminés : La route de Perche est ouverte depuis une semaine. Pour la route de la Bierle, qui avait subi de dommages importants, TGVD a assumé l'entier des coûts de la réfection.



La remise en état, suite à un éboulement de la route d'Ayerne a été estimée à CHF 140'000.00. Les améliorations foncières entreront en matière à hauteur de 86% de la réfection. Les travaux avancent bien pour le collecteur de la route du Pillon.

Les travaux entrepris sur les paravalanches ont été contrôlés aujourd'hui et il n'a pas été constaté de dommages importants; par contre quelques travaux nécessiteront une mise à l'enquête qui sera déposée prochainement. Il a organisé une séance avec la confédération pour avoir des fonds supplémentaires mais rien n'est sûr sur la suite. Une étude a été faite sur les chutes de pierres, à voir si il ne faudrait pas plus sécuriser le secteur.

STEP : Le dossier sera envoyé au canton et aux voisins pour prise de connaissance.

Voirie : Un essai avec une machine pour désherber a été utilisée avec une technique de mousse à haute température et non-toxique (injection d'amidon). A suivre.

Liehti Eric

Coupe d'Europe 2019 : Suite à l'acceptation du préavis pour la couverture de déficit de CHF 100'000.00, il informe que les comptes sont en voie de bouclage. Bonne nouvelle, le montant précité ne sera pas utilisé.

JOJ2020 : La plateforme pour les bénévoles est ouverte depuis le 23 juin jusqu'au 31 août 2019. Toutes personnes intéressées peuvent s'inscrire sur le site de Lausanne2020 ou sur Diablerets2020. Il rappelle qu'une séance d'information pour la population se déroulera le 4 septembre 2019.

Sentiers pédestres : Le tour du Lac Retaud a été réaménagé. Une pyramide « InAlp » y a été installée (partenaire pour les sentiers didactiques). Suite aux inondations de l'année dernière, la passerelle de Vers-Champs a été réouverte au public depuis le printemps et celle située au dessus de la Cascade du Dard dernièrement.

Suite à un glissement de terrain samedi dernier à l'arrivée du Sentier du Dard, en amont de la route d'Aigue-Noire, un arbre est tombé sur la passerelle et elle a dû être condamnée.

Festivités estivales : La fête nationale se déroulera à Vers-l'Eglise. Dernière information, le meilleur ambassadeur international des Diablerets est désigné comme étant Claude Rémy. Il précise que les frères Claude et Yves Rémy ont publié un très bel ouvrage sur l'escalade (ouvrage de référence sur les sports Outdoor).

Reber Christian

Réorganisation de l'administration : Les personnes nommées (ou renommées) sont :

Mlle Jelena Dacic : Secrétaire municipale

Mme Yvana Sevic : Préposée à la taxe de séjour et contrôle des habitants

Mme Odile Ginier : Chef de service de la bourse

M. Jacques Pittet : Chef du bureau technique

M. Patrick Frutig : ASP

Les nouvelles ressources sont :

Mlle Sofia Macedo : Secrétaire municipale adjointe à plein temps

M. Pierre Moillen : Service de la bourse – saisie des données informatiques à 50%

Une personne temporaire : Service taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires à 50%

Nos 2 apprentis termineront avec brio leur apprentissage en juillet.

M. Kiesler, greffe adjoint, n'a pas été réengagé pour des raisons économiques; il quittera sa place le 28 juin. Il sera encore sollicité, en tant que juriste, pour revoir certains de nos règlements.

Il fait part de son bilan après 6 mois d'exercice et il a pu constater que le collège municipal est uni. Il les remercie pour leur travail et leur investissement. Il tient à remercier tout le personnel communal qui a fait preuve de beaucoup de solidarité, de loyauté et de soutien entre les différents services durant ces périodes compliquées.

Déchetterie : un accord a été trouvé avec M. Busset qui a consenti à vendre cette parcelle à CHF 90'000.00. La collaboration avec M. Busset continuera comme par le passé et il lui sera demandé le règlement d'une location.



10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Grobéty Patrick fait remarquer qu'en 3 ans de législature, il en ressort beaucoup de déception : projets qui n'ont pas abouti, état des finances qui sont au plus bas. Seuls les dossiers courants ont pu être traités (routes, lampes, etc.). Il est déçu de cette situation financière et inquiet de constater que la commune s'endette année après année. Son inquiétude va également pour le futur de la commune.

Il est en soucis sur l'entretien de la Maison des congrès Claude Nicollier (toit, isolation, ventilation et autres) et souhaite qu'un projet soit présenté avec les coûts et sur ce qui peut y être fait. S'agissant de rénovation, Il pense qu'une aide ou un soutien financier du canton pourrait être demandé.

Pernet Dario est d'accord avec certains points cités par M. Patrick Grobéty. Une démarche est en cours pour demander des aides, mais cela prend du temps. Il fait tout son possible pour diminuer le coût pour la commune et pour trouver des solutions de financement auprès de l'Etat.

Reber Christian s'étonne des remarques de M. Patrick Grobéty sur la situation actuelle de la commune. Il rappelle que la situation financière de la commune est préoccupante et ne permet pas à la municipalité de proposer des préavis ou projets qui ne pourront être acceptés sans s'endetter encore plus.

Morerod Lucien demande où en sont les travaux qui devaient être faits pour le FIFAD ? **Ansermoz Carole** informe qu'actuellement rien n'a été fait, une grande tente sera installée sur les places de parc. Le sujet de la halle sera remis en discussion plus tard.

Bonzon Philippe revient sur les parkings payants et demande qui devra payer sa place (les pendulaires, les habitants, vignette) ? **Ansermoz Carole** précise qu'il ne s'agira que des parkings situés à proximité immédiate du départ de la télécabine; les autres parkings resteront gratuits. Le dossier est à l'étude.

Genillard François sur le rapport de la fiduciaire sur les comptes, en page 9, point : carte de crédit.. qu'en est-il ? **Ansermoz Carole** relève que ces cartes de crédit sont utilisées lors d'achats en ligne (seul moyen de paiement).

Pichard Philippe est étonné des fermetures de la route du Col de la Croix sans en avertir les bordiers (trail, course, vélos, etc.). Il rappelle qu'il s'agit d'une route d'améliorations foncières et demande que ces fermetures soient limitées au maximum. **Reber Christian** en prend note et fera tout son possible pour améliorer la situation.

Pichard Philippe félicite la municipalité pour le travail accompli autour du Lac Retaud, mais il a constaté que des panneaux «privé» ont été posés aux abords de l'établissement alors qu'une convention avait été signée à l'époque et qui mentionnait que cet établissement devait rester public. Il demande à la municipalité de veiller à ce que cette convention soit respectée et appliquée. **Reber Christian** relève que le restaurant du Lac Retaud a été fermé sur ordre de la police du commerce d'où les panneaux «privé». L'autorisation d'ouverture vient d'être accordée et la situation va être réglée.

Pichard Philippe demande que bureau du conseil intervienne auprès des membres du conseil qui sont régulièrement absents lors des séances et sur leur intérêt à faire partie du conseil. Si ce poste ne les intéresse plus, qu'ils fassent part de leur démission. **Le Président** en prend note et en parlera avec le bureau du conseil.

Huck Yoann demande des nouvelles quant au postulat déposé au sujet du prolongement de la ligne ASD par les TPC. **Reber Christian** relève que les TPC devaient présenter un projet lors du conseil du 23 mars (annulé).

La municipalité n'a pas voulu que les TPC présentent leur projet à ce conseil vu les sujets qui devaient y être traités. Des dates leur ont été proposées, mais il est sans nouvelle des TPC depuis. Suite à une entrevue avec un responsable, un projet va être présenté à la municipalité pour avoir son avis. A suivre.

Huck Yoann espère que la municipalité veillera de près à l'avancement de ce projet tout en rappelant que c'est un projet fédéral et que nous ne pourrions rien y changer; à son avis, c'est un mauvais investissement. **Reber Christian** souligne que le projet ne sera pas imposé à la municipalité, nous aurons le choix.

Huck Yoann demande des informations sur l'éclairage public du chemin de Nilletaz qui est inexistant depuis quelques années; y a-t-il un projet pour le rétablir ? **Reber Christian** informe qu'une séance s'est déroulée avec la Romande Energie pour apporter des améliorations. Des propositions ont été reçues et doivent être étudiées.

Huck Yoann demande une réponse plus précise sur le chemin de Nilletaz, les lampadaires sont là, mais c'est tout, quel est le problème ? **Reber Christian** comprend la situation mais n'a pas de réponse à donner. Il va se pencher sur la question pour trouver une solution.



Pichard Marc, au sujet des parkings payants et du prolongement de la ligne ASD, pense qu'il serait judicieux de bien desservir les parkings qui sont plus éloignés de la télécabine avec le Diablobus, qu'il puisse tourner au départ de la télécabine et que l'accueil des personnes prenant le train soit étudié. Il comprend que les finances soient au plus bas, mais on peut soigner et améliorer l'accueil à moindre frais.

Genillard François au sujet du nettoyage des factures débiteurs passées en pertes et profits en 2018. Les explications données par l'ancien syndic ne le satisfont pas. En janvier 2019, il a été invité avec la commission des finances par la municipalité pour s'entretenir de ce sujet. Il en est ressorti beaucoup de négligences de la part de la commune. Il demande à M. Reber, en tant que citoyen qui a dénoncé l'affaire, ce qu'il en pense et si il a eu des contacts avec l'ancien syndic à ce sujet.

Reber Christian a bien dénoncé cette affaire. Il informe que la Préfète a rencontré la boursière pour examiner l'ensemble de ces factures.

Reber Christian relève que le «citoyen» Reber a reçu une réponse, tout en précisant qu'il n'y a eu aucune malversation de la part de son prédécesseur. Il s'est avéré que le nettoyage des débiteurs non encaissables était une opération inévitable réclamée par la fiduciaire, tout en rappelant que certaines auraient pu être éliminées depuis plusieurs années.

Un courrier de la Préfète informait qu'il s'agissait surtout de manquements et d'un certain laxisme dans le suivi comptable et dans la gestion durant de nombreuses années, mais qu'il n'y a pas eu d'enrichissement personnel, ni de tricherie. Elle ne voyait rien de pénal dans ce dossier; elle suivra de près cette affaire.

Borghi Alexandre rappelle que ce sujet avait été traité par la commission de gestion en 2017 et que le rapport de cette dernière, sur décision du conseil, n'avait pas été lu.

Frei Marino demande la raison de la fermeture de la promenade du Torrent ? **Liechti Eric** informe qu'une rénovation de la passerelle de la Cascade du Torrent est en cours. Les travaux doivent être terminés prochainement. **Frei Marino** demande pourquoi le panneau où il y avait la bâche du projet des bains, au départ du Col de la Croix, est vide ? **Liechti Eric** informe qu'un panneau sera mis sous peu à l'effigie des JOJ2020.

Borghi Alexandre demande si une journée avec la Gendarmerie sera organisée pour les élèves à la rentrée scolaire. **Tougne Nicole** informe qu'une journée est prévue pour les 3 collèges.

Le Président informe que les prochaines élections du Conseil National et du Conseil des Etats 2019 se dérouleront les dimanches 20 octobre 2019 et 10 novembre 2019.

La prochaine séance du conseil communal se tiendra le jeudi 26 septembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23h50.

Le président :

Luc Peneveyre

La secrétaire :

Julia Belluz